

Proposition #1 ENGAGER UN EFFORT PARTICULIER SUR LA PRÉVENTION



LES MALADIES TRANSMISSIBLES

Fiche 1c



Exposé de la

PROBLÉMATIQUE

- La France est aujourd'hui l'un des pays où la défiance à l'égard de la politique vaccinale est la plus forte, conduisant à la réapparition d'infections ces dernières années (ex ; rougeole)
- 48% seulement des 10 millions des personnes jugées à risque se sont fait vacciner contre la grippe en 2016, malgré la gratuité de l'acte (l'OMS recommande un taux de 75% pour endiguer une épidémie).
- Les coûts directs et indirects d'un épisode grippal avoisinent le milliard d'euros (traitements, arrêts de travail, hospitalisation, baisse de la consommation...)



SOLUTIONS

proposées par la FEHAP

- Créer un sous-objectif de l'ONDAM intitulé : « **Prévention et programmes d'investissement en santé publique** » : la dimension pluriannuelle des économies attendues peut légitimer un schéma s'apparentant au Fond de
- Financement de l'Innovation Thérapeutique (LFSS 2017).
- Rendre obligatoire la vaccination antigrippale des salariés au contact des usagers dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, sauf contre-indication médicale actualisée et certifiée.
- Développer des applications attractives sur smartphone sur les vigilances et échéances importantes dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé (échéances de rappels pour les enfants, ..)



LES FACTEURS-CLÉS

du succès

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation continue en s'appuyant sur les acteurs de terrain de notre réseau (Crèches, Établissements et services pour les personnes fragiles, Établissements de l'offre de soins...)
- S'appuyer sur le réseau des pharmaciens des établissements et services pour mettre en œuvre des campagnes de vaccination « in-situ » pour les salariés des établissements et services, les usagers et leurs ayants droit en permettant le stockage des produits et leur « préfinancement » par les établissements et services.
- Renforcer la délégation de la vaccination aux Infirmiers, permettant notamment d'assurer une couverture vaccinale plus satisfaisante au domicile des personnes fragiles et vulnérables sauf contre-indication médicale actualisée et certifiée.
- Renforcer et simplifier la communication auprès du grand public sur le calendrier vaccinal.